



Dois-je payée une pension?

Par **BASIC**, le **01/11/2010** à **10:08**

Bonjour,
je suis marié,mais en séparation de corps et de bien
j'ai vécu avec une jeune femme ,nous avons eu un enfant que j ai reconnu
celle ci est partie au bout d un an avec une autre personne avec laquelle
elle s est marié et refait un enfant
elle est parti a 800km de chez moi et il ne m est pas possible dans ma situation
professionnel de la voir souvent
nous avons fixé une petite pension a l'amiable de 100€/mois
ce qui est tout a fait raisonnable .
mais cet argent m'est toujours demandé sous des menaces verbales que je ne supporte plus
je préférerais faire une épargne pour ma fille de 4 ans plutôt que de verser cet argent suis-je
obligé de verser cette pension ?

merci

Par **Clara**, le **01/11/2010** à **10:58**

Bonjour,

Declarez vous cette pension aux impots, et elle, le fait-elle également ? Ca prouverait deja
que vous la payez. Afin que vous n'ayez plus de reproche, mettez donc en place un virement
bancaire, ce qui permettrait qu'elle la recoive à une date precise et n'ai pas à la reclamer. De
plus, le virement bancaire serait une preuve de votre participation à l'education de votre fille et

éviterait qu'un jour, l'on vous accuse de ne pas payer et d'avoir à payer des arriérés

Ensuite, rien ne vous empêche de faire une petite épargne à votre fille en plus de la pension.

Votre ex-femme peut aussi faire une demande de pension auprès du jaf et là, suivant vos revenus, la pension pourrait être revue à la hausse